



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 MAI 2021

Le quatre du mois de mai deux mil vingt-et-un, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Maire.

A la demande de trois conseillers municipaux présents et en raison de la nécessité du respect des consignes sanitaires en vigueur, la séance se déroulera à huis clos.

➤ **1 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

La commune décide de ne pas préempter sur la vente :

- du terrain sis dans le bourg ;

➤ **2 - SOUTIEN FINANCIER AUX COMMERCANTS (loyers) LIÉ A LA CRISE SANITAIRE**

Pour pallier aux conséquences de la crise sanitaire le Conseil Municipal poursuit son soutien aux commerçants de la commune par une aide aux loyers selon la reprise totale ou partielle d'activité de chacun.

➤ **3 - AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LES COMMUNES**

Lors de sa réunion du 30 juillet 2020, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a débattu sur l'opportunité de rédiger un pacte de gouvernance. Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité de définir la nature des relations entre les communes et l'Agglomération et les valeurs portées collégialement afin de construire ensemble une vision partagée de l'Agglomération, du territoire et du service aux usagers.

Élaboré en concertation avec les communes, grâce à un questionnaire et un groupe de travail réuni plusieurs fois, ce pacte définit et garantit une gouvernance qui permet la réactivité, la sérénité, l'équité, la confiance et la représentativité de chaque commune dans le processus décisionnel.

Les communes et l'agglomération placent également la solidarité, la représentativité et la confiance au cœur de la coopération intercommunale. Cette approche passe par l'adoption d'un pacte de gouvernance, afin de préserver notamment le rôle des communes qui sont le premier maillon de l'échelon territorial et les interlocuteurs privilégiés des citoyens au quotidien.

Ce pacte précise l'ambition collective pour le développement du territoire. Il définit les modalités de la gouvernance et l'organisation de l'exécutif ainsi que le rôle de chacune des instances décisionnelles. Il garantit la bonne articulation et la complémentarité entre l'intercommunalité et les communes. Il réaffirme l'action des élus qui s'investissent en permanence dans leurs fonctions municipales au service de leurs administrés.

Le pacte de gouvernance, annexé à la présente délibération, sera mis en œuvre dès son adoption par le Conseil communautaire. Approuvé par le bureau de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2021, les maires de chaque commune de la communauté d'agglomération ont été sollicités par courriel en date du 2 avril 2021 afin de présenter celui-ci en vue de son approbation à leur conseil municipal.

VU la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 introduisant la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI à fiscalité propre et l'article L. 5211-11-2 du CGCT en fixant les modalités ;

VU la délibération du 30 juillet 2021, instaurant un débat et approuvant l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté d'Agglomération ;

VU la délibération du bureau de communauté de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en date du 25 mars 2021, approuvant le pacte de gouvernance ;

VU la demande en date du 2 avril 2021 du président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire sollicitant la présentation de ce pacte en vue de son adoption devant les conseils municipaux des communes de la Communauté d'Agglomération,

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur le pacte de gouvernance approuvé par le bureau Communautaire du 25 mars 2021.

➤ **4 - TARIFS SALLE DES FETES, AIRE DE PIQUE-NIQUE, JEUX DE BOULES DE PETANQUE et DIVERS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité fixe les tarifs à compter du 1^{er} Juin 2021 comme suit :

TARIFS SALLE DES FÊTES

Habitants de la commune :

- Pour une journée **80 €**
- Pour deux jours (week-end ou semaine)
 - Du 1^{er} mai au 30 septembre **140 €**
 - Du 1^{er} octobre au 30 avril **160 €**

Particuliers ou associations hors commune (gratuit pour les associations communales)

- Pour une journée **147 €**
- Pour deux jours (week-end ou semaine)
 - Du 1^{er} mai au 30 septembre **223 €**
 - Du 1^{er} octobre au 30 avril **264 €**

Ces tarifs comprennent l'intervention d'un employé communal pour l'entretien du parquet.

Pour la réservation de la salle, il sera demandé :

1. **Un acompte de 30 %**. Cet acompte sera déduit de la location lors de la remise des clés. Par contre, il sera conservé par la municipalité en cas de désistement.
2. **Une caution de 250 €** au moment de la remise des clés. Cette somme sera encaissée en cas de dégâts importants dans la salle, et en cas de désordre à l'ordre public. Dans le cas contraire, cette somme ne sera pas encaissée et sera restituée au locataire, lorsque les clés de la salle seront rapportées.
3. **Une caution de 90 €** pour le cas où le ménage ne sera pas réalisé correctement. Dans le cas contraire, cette somme ne sera pas encaissée et sera restituée au locataire, lorsque les clés de la salle seront rapportées.
4. **Un forfait de 15 €** est mis en place pour les locataires qui souhaitent déposer leurs déchets dans les bacs à mis disposition à la salle des fêtes.

TARIFS UTILISATION AIRE DE PIQUE-NIQUE

Un forfait branchement électrique de 15 € par jour, quel que soit le temps d'utilisation dans la journée.

Un forfait de 50 € par semaine est suggéré en cas d'utilisation prolongée. Une demande du nombre d'ampères utilisés sera effectuée auprès des consommateurs, qui, suivant la puissance utilisée pourrait engendrer une évaluation des 50 € de base.

Une caution de 400 € sera demandée. Cette somme sera restituée au locataire lors de la restitution des clés du compteur et après constat du bon état de l'aire de pique-nique. Dans le cas contraire, cette somme sera conservée par la municipalité.

CONVENTION DE LOCATION JEUX DE BOULES DE PETANQUE COUVERT

La location du jeu de boules de pétanque fera l'objet d'une convention pour le local couvert à l'exclusion de la partie privative. Le prix de cette location a été arrêtée à **30 € pour le week-end ou 2 jours en semaine**.

Une caution de 100 € sera demandée lors de la remise des clés, non encaissée et restituée lors de la restitution des clés. En cas de constat de dégâts ou autres désagrément cette somme sera encaissée. Les conditions particulières de location seront inscrites dans la convention.

TARIFS DIVERS

Diverses prestations à destination des habitants de la commune :

- Envoi numérisé : **1 €**
- Copie A4 : **0,15 €**
- Copie A3 : **0,25 €**

- Location de chaise : **0,20 € la chaise**
- Location de table : **2 € la table**
- Location de banc : **1 € le banc**

➤ 5 - TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Brigitte SMITH évoque la réunion de la commission Cimetière qui souhaite reconduire les tarifs sans augmentation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de la commission, fixe les prix comme suit applicables à la date de la délibération :

CASE DE COLOMBARIUM

15 ans 350 euros

30 ans 600 euros

CONCESSION TRADITIONNELLE

30 ans 100 euros

15 ans 70 euros

CAVURNE

15 ans 350 euros

30 ans 600 euros

Dépôt des cendres

Gratuit

Et dit que l'intégralité du produit provenant de la vente des concessions soit versée au profit du CCAS.

➤ **6 – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX VOIRIE :**

Pour faire suite au marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de voirie Rte du Gué de Fresne et les Granges, Anjou Maine Coordination a fait parvenir son devis estimatif qui s'élève à 45 000 € pour les travaux et à 2 460 € pour la rémunération de la mission. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis.

➤ **7 – ELECTIONS DES 20 ET 27 JUIN 2021 :**

L'organisation des élections ayant été débattu, Monsieur le Maire précise que le vaccin n'est pas obligatoire mais que le Préfet peut octroyer des créneaux prioritaires pour ceux qui tiendront les bureaux de vote. Le test PCR reste non obligatoire non plus mais conseillé.

Des parois en plexi vont être achetées pour la protection des bureaux de vote.

➤ **8 - DEVIS DIVERS :**

➤ **DEVIS MENUISERIES BOULANGERIE :**

Anthony CHUDEAU ayant présenté la nécessité de faire changer les menuiseries du magasin de la boulangerie, le conseil municipal décide de retenir le **devis de l'entreprise Eric Blanchet des Rosiers sur Loire**, pour un montant de **774 € HT**.

➤ **DEVIS PEINTURE DU LOGEMENT DU BAR :**

Anthony CHUDEAU ayant présenté la nécessité de faire refaire les peintures du logement du Bar, le conseil municipal décide de retenir le **devis de l'entreprise Hardouin Nicolas de Longué-Jumelles** pour un montant de **4 306,50 € TTC**.

➤ **DEVIS DE DEMOUSSAGE POUR DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX :**

Anthony CHUDEAU ayant présenté la nécessité de faire refaire démousser les couvertures de différents bâtiments communaux, le conseil municipal décide de retenir le **devis de l'entreprise Maison Bodin des Rosiers sur Loire** pour un montant de **9 239,48 € TTC**.

➤ **LIVRE POUR SON VILLAGE** format 16x24 [135g Quadri, couv 250gr Quadri] :

Est à l'étude avec 96 pages, 112 pages, 128 pages ou 144 pages.
Il retrace l'histoire de la laiterie de Saint Clément des Levées.

➤ **DEVIS REBOUCHAGE DE TROUS DE CHEMINS :**

Jean-Noël NIVELLE ayant présenté la nécessité d'entretenir les chemins communaux, le conseil municipal décide de retenir le **devis de l'entreprise Transport Anjou 2000 de Saint Martin de la Place** pour un montant de **4 783,20 € TTC**.

➤ **DEVIS DEBERNAGE ROUTES COMMUNALES :**

Jean-Noël NIVELLE ayant présenté la nécessité d'entretenir les routes communales en effectuant un débernage, le conseil municipal décide de retenir le **devis de l'entreprise Transport Anjou 2000 de Saint Martin de la Place** pour un montant de **2 160,00 € TTC**.

➤ **DEVIS TABLES AIRE DE PIQUE-NIQUE :**

Brigitte SMITH de la commission Tourisme présente un réel besoin d'ajouter des tables de pique-nique sur l'aire prévue à cet effet, le long de la Loire. Quatre tables seront ajoutées dont une remplacera une autre cassée. Le conseil municipal décide de retenir le **devis de l'entreprise ESPACE CREATIC de Puceul (44)** pour un montant de **3 659,04 € TTC**. Délai 4 à 6 semaines.

➤ **DEVIS TERRAIN DE TENNIS :**

Nadège ROULLEAU ayant évoqué l'état d'avancement de la réfection du terrain de tennis en cours, elle précise que l'option d'une surface bi-color n'avait pas été retenue et qu'il convient de délibérer sur la prise ou non de l'option. Le conseil municipal décide de retenir l'option BI-COLOR et valide le **devis de l'entreprise SARL DE BOISLAVILLE de Gennes Val de Loire** pour un montant de **324,78 € TTC**.

➤ **9 - RAPPORT DES COMMISSIONS**

- **Terrain de tennis** : un gros nettoyage en profondeur a été réalisé au Karcher. La couleur choisie : bi-color sera vert foncé/vert clair. Deux couches de résine seront étalées, puis les marquages à suivre.
- **City stade** : est à l'étude. Un sol souple résineux n'est pas obligatoire, il peut être posé sur une simple dalle, ceci étant moins onéreux. Nadège Roulleau est en pour-parler pour un rapport qualité-prix-besoins le plus optimum possible.
- **Commission Cimetière** : le règlement intérieur sera revu et imprimé en plus gros caractères pour l'affichage. Les végétaux seront retaillés pour ne pas prendre trop d'ampleur (souches à voir). Voir les végétaux privés...

La commission souhaite conserver les tarifs actuellement en vigueur.
Le produit est toujours versé au profit du CCAS.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- **Subvention régionale** : 1 naissance un arbre. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

- **Subventions Projet salle de motricité** : Préfecture - DSIL : 50 % viennent d'être attribués à la commune représentant un montant de **101 261,50 € sur une dépense de 202 523 €**. La Région : non connue à ce jour, entre 10% et 20% espérés.
- **L'animateur sportif est arrivé à l'école** : il va mettre en place des ateliers sportifs autour de 5 pôles d'activités. Les enfants sont satisfaits. L'APE et le Directeur d'école seront contactés pour une implication mutuelle dans le projet, afin de créer une synergie pour Terre de jeux Paris 2024.
- **Challenge aggro boule de fort** : Delphine et Stéphane représenteront la commune à partir de début septembre.
- **Cérémonie du 8 mai** : non ouverte au public 6 personnes maximum.
- **Comité des fêtes** : la fête de septembre (1^{er} week-end) est en cours d'organisation sans pour autant savoir si elle sera maintenue. Tous les bénévoles sont les bienvenus, y compris pour Anjou Vélo Vintage qui est programmé les 27, 28, 29 Août prochains.
- **Date du prochain conseil** : **1^{er} Juin 2021** à **20 h** à la Salle des Fêtes.

Fait à St Clément des Levées le 10 Mai 2021

Le Maire,

Laurent NIVELLE